



L'Echo des Coucoucs

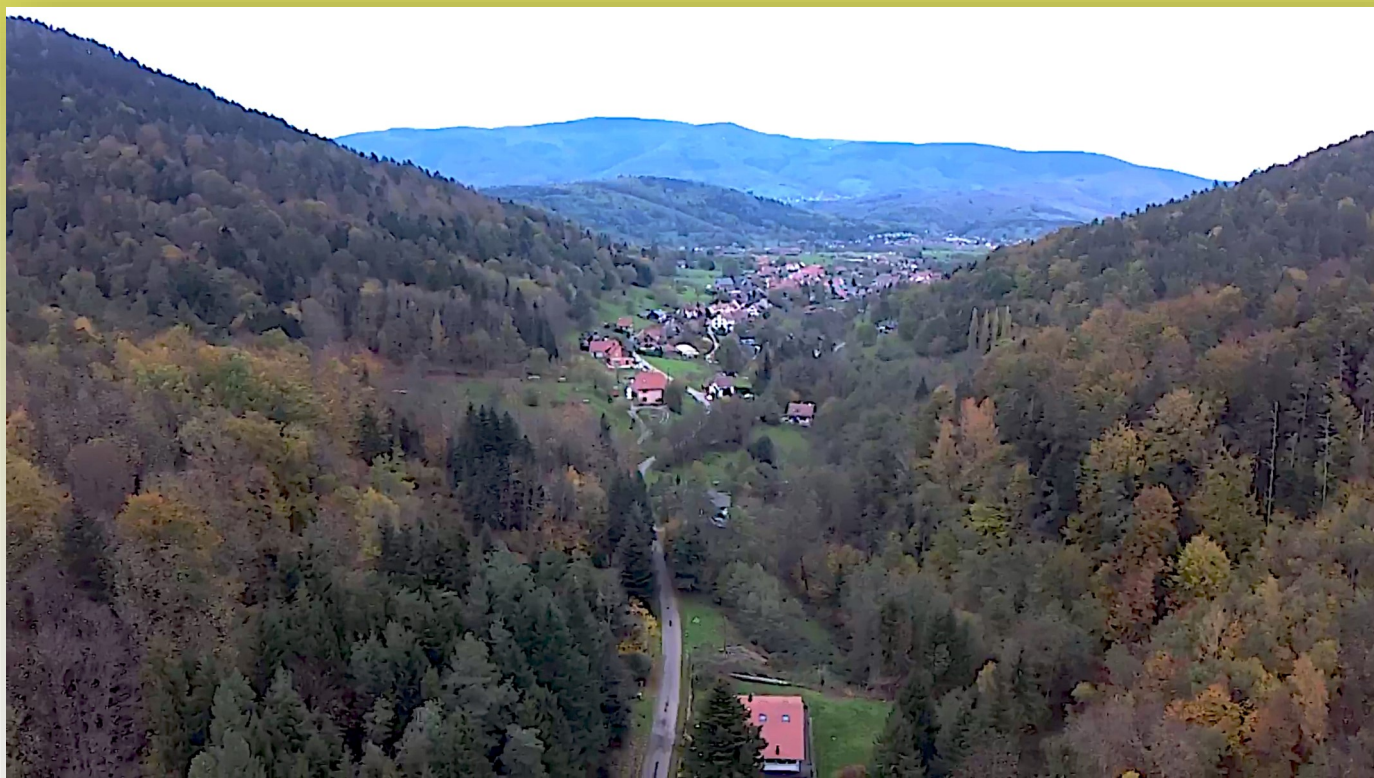


Breitenau – N°54

DECEMBRE 2022

Merry
Christmas
& Happy New Year

Vue du village



Coucou, me revoilà !

En réalité j'ai eu chaud, car l'été 2022 ne voulait pas céder sa place à l'hiver !

Au mois de septembre je me préparais à prendre la relève mais comme la température restait au-dessus des 20 degrés j'ai dû me résoudre à patienter. En octobre, je me suis dit qu'avec l'automne on arriverait à faire chuter la température, mais là encore la période restait estivale ! Du coup il a fallu attendre la fin du mois de novembre pour enfin retrouver les gelées matinales. Et maintenant que nous sommes au mois de décembre, je désespère de voir la neige recouvrir de son manteau blanc notre vallée. Il s'agit d'un changement climatique qui pourrait finalement être positif puisqu'il nous permet de faire de belles économies sur nos factures de chauffage. Mais en même temps ce dérèglement des saisons pose aussi quelques problèmes cités dans les articles ci-dessous. Je vous propose donc, dès à présent la lecture de votre écho des coucous.

SOMMAIRE :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| 1. Le mot du Maire | 10. Résumé des séances |
| 2. Le coworking | 11. Ecluses provisoires |
| 3. Un été sec | 12. Intramuros |
| 4. Fais pas ci, fait pas ça | 13. Les centenaires |
| 5. Pénurie d'eau potable | 14. Uranus dans le ciel |
| 6. La guerre de l'eau | 15. La page des enfants |
| 7. Bergheim | 16. Du changement pour nos poubelles |
| 8. La page des associations | 16. Infos |
| 9. Autorisations de travaux | 17. Les évènements |

*Toute la rédaction vous souhaite un
merveilleux Noël suivi d'une superbe année !*





Cette année 2022 s'achève, et nous voit continuer à reprendre progressivement une vie quasi normale en matière sanitaire, pour autant la normalité a évolué.

Les crises géopolitiques, climatiques et énergétiques, elles, nous maintiennent dans un climat inconfortable lié au caractère inconnu du monde dans lequel nous évoluons.

Nous n'avons guère le choix que de nous adapter à ce monde bouleversé et en plein changement.

Nous pouvons le faire en étant toujours prêt à nous **réinventer**, nous **adapter**, et **anticiper**.

Début janvier, nous aurons l'occasion de nous retrouver à nouveau pour **notre traditionnelle cérémonie des vœux** qui a subi deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire, ce sera l'occasion d'aborder la situation actuelle plus longuement, tout en étant concis afin de privilégier comme à notre habitude le moment d'échange convivial.

Le moment de rencontre avec nos aînés (le repas de Noël des anciens), qui n'a été interrompu qu'une année (en 2021, car en 2022, il a été décalé en juillet), va reprendre en 2023, en se servant de l'expérience 2022.

L'idée est de ne plus systématiquement lier ce repas à la période des fêtes de Noël, mais d'avoir un **repas en l'honneur de nos anciens** à une date variable, si possible à une période plus agréable en ce qui concerne les températures, et qui nous impacte moins en maladies saisonnières.

Pour cette année 2023, le repas se déroulera **au printemps**, probablement en avril-mai.

Cette fois encore, vous avez droit à un écho des coucous, dense en informations, je ne peux que vous inciter à le parcourir dans sa totalité, des informations telles que les règles en matière d'urbanisme, la pénurie d'eau,... mais aussi des articles sur la vie de notre village durant les 6 derniers mois.



Bonne lecture & je vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année, que vous puissiez tous vivre des moments chaleureux avec vos proches.

Serge JANUS

DES ESPACES DE TRAVAIL A BREITENAU OU COWORKING.

Dans le presbytère, nous disposons de locaux inoccupés depuis un bon moment par le Conseil de Fabrique.

Pour changer cet état, nous avons décidé d'innover et comme cela n'existait pas encore dans la vallée, nous avons **créé des espaces de travail ou de coworking.**

Cet espace consiste en un bureau (l'ancien de Monsieur le Curé) et une salle de réunion où nous prévoyons d'installer deux connexions.

Dotés de la fibre et de bureaux, il est tout à fait possible de s'y connecter et de travailler dans un environnement calme et paisible.

Lors d'une visite du Fablab, j'ai pu rencontrer Maxime CHAMLEY qui cherchait un local pour démarrer sa société : LEOSAC SAS. Je lui ai parlé de notre offre et c'est par ce biais que la première « convention temporaire d'occupation du domaine public », équivalent d'un bail, a été signée. Son activité consiste à : **la conception, le développement et l'édition de tous programmes ou logiciels informatiques ainsi que la réalisation de prestations informatiques.** Il est prévu que Maxime occupe le bureau.



Peu après, informée de cette possibilité, Madame Alice CARO de Fouchy a pris contact avec Maxime pour visiter les lieux, c'est ainsi que nous avons pu la rencontrer. Elle aussi souhaitait trouver un espace de travail où elle pourrait exercer son activité au calme et sans distraction. Comme pour Maxime, nous avons signé une nouvelle convention qui lui donne accès à l'une des deux connexions de la salle de réunion. La société que gère Alice est : ORGANON CARO, et son activité consiste à la **Gestion et d'organisation d'entreprises et d'évènements.**



Ils ne vont pas tarder à venir plus souvent dans les locaux et vous les croiserez certainement. Faites leur bon accueil ils sont très sympathiques !

UNE ANNEE 2022 BIEN CHAUDE ET SECHE.

Vous vous rappelez 2021 ? Il a fait un peu frisquet, il a plu pas mal au printemps et en été, et même si l'hiver fut à nouveau doux avec peu de neige, on se demandait si tout ce que l'on nous racontait sur le changement climatique était bien vrai.

Changement ça ne veut pas dire que l'on vivra dans le désert en Alsace dans 30 ou 80 ans. Changement ça veut juste dire que ça ne sera plus pareil, euh bon d'accord c'est dit très simplement mais en fait c'est tellement compliqué le climat alors autant être simple.

Ce qui semble de plus en plus certain c'est que l'on va enchaîner de plus en plus des années ou des périodes humides, voire très humides avec de gros orages, des tempêtes et puis des périodes plus ou moins longues de grosses chaleurs et d'autres de sécheresses et d'autres encore avec tous ces phénomènes mélangés (un vrai « mocké » comme on dirait en patois de chez nous).

Et ces phénomènes commencent déjà à être de plus en plus visibles.



L'année 2022 fut très chaude et très sèche. Je ne vais pas vous faire ici le détail des températures et des niveaux de précipitations, il suffit de se balader un peu sur internet et vous trouverez toutes les données, et par ailleurs vous l'avez certainement tous constatés en direct je pense.

Pour rester joyeux et optimiste ce fut par contre un bel été pour les vacanciers mais aussi pour les travailleurs « climatisés » le jour et à l'aise sur les terrasses le soir. Pour les travailleurs non climatisés c'était un peu moins sympa, mais bon il ne faut pas trop se plaindre il restait les douces soirées (voir les chaudes soirées au Nid des Coucous !).

On peut, et on doit, donc continuer à passer de bons moments sans toujours se prendre la tête avec ces problèmes de climat mais ne faisons pas l'autruche pour autant.

Nous avons la chance à Breitenau d'avoir notre belle et généreuse source St Dié qui cette année encore ne nous a pas abandonné car nous sommes sur un bassin versant généreux. Nous aurions pu laisser couler nos fontaines et cascades (dont l'eau retourne au ruisseau) mais par solidarité et exemplarité nous avons suivi les indications préfectorales en coupant leur alimentation.



Ceux qui ont observés de près le ruisseau Le Luttenbach auront pu constater que nous n'étions pas très loin de le voir s'assécher à la fin Août, par une source moindre malgré tout, un manque de ruissellement, une évaporation plus forte et une infiltration rendue plus importante.

Son confluent le Giessen était à sec avant de rejoindre l'Ill (photo Giessen Sélestat dès le 24 Juillet 2022).

Je peux aussi vous parler des conséquences de ces changements sur un domaine que je connais un peu, les abeilles et leur cadre de vie.

En résumé 2021 : Chaud en Février et Mars, gels forts en Avril, puis pluies, vents du nord quand il faisait beau et de nombreux orages en été avec des jours maussades après. Résultat pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs : pas de nectars, pas de miellat. La pire année de mémoire d'homme (et d'abeilles) pour l'apiculture. Et pourtant il ne faisait pas trop chaud et il y avait de l'eau ! Comme je le disais plus haut c'est compliqué à comprendre les changements de climat et leurs conséquences.

En résumé 2022 : Chaud en Février et Mars, gels moyens en Avril, une récolte de miel de printemps à peu près acceptable selon les endroits. Puis de fortes chaleurs et sécheresse à partir de juin jusqu'à fin Août avec comme conséquence une récolte des miels d'été quasi inexistante et des colonies d'abeilles en très mauvais état dès début Août.

On aura compris que les fleurs sauvages, les fleurs des arbres, les fleurs de culture sont très sensibles à l'humidité et à la température et ceci dans les deux sens.

Les abeilles, comme nous, sont également sensibles à l'humidité et à la température.



Dans les deux cas, des plantes et des insectes, la sensibilité aux changements est très forte et se joue à 1 ou 2 degrés pour la température pour beaucoup d'espèces.

La température à l'intérieur d'une ruche par exemple est de 34-35° été comme hiver avec une hydrométrie de 50-70%.

Cet été, pendant quasiment 3 mois, la régulation de la température a été un gros souci et beaucoup de travail pour les abeilles, ce qui les a fatiguées et affaiblies. Elles ont passé leurs temps à chercher de l'eau pour ventiler/refroidir leur ruche.

suite =>

Mais il a fallu également conserver l'hydrométrie ce qui a été quasi impossible pour elles.

De ce fait dès début Août un bon nombre de ruches ont arrêté d'élever de nouvelles abeilles, les reines ne pouvaient plus, ce qui a mis les ruches en péril.

Si on parle des plantes, le châtaignier par exemple, la température idéale pour produire du nectar est entre 22 et 28° maxi et au-delà des 30° sur une période de 2 ou 3 jours l'arbre et ses fleurs arrêtent pour la saison toutes sécrétions de nectar et les fleurs tombent.

Qu'est-ce que c'est un ou deux degrés de réchauffement en moyenne sur un siècle pouvons-nous nous dire ? et bien les tous petits exemples ci-dessus montrent bien les conséquences d'un réchauffement presque infime sur les biotopes.

Les gênes de la faune (dont nous faisons partie) et de la flore pourraient certainement s'adapter à d'autres conditions avec plus de chaleur et plus ou moins d'humidité. Cependant ces transformations d'adaptation sont très longues et ne peuvent pas se mettre en œuvre à la vitesse des changements climatiques actuels.

Je vous ai assez embêté pour cette fois et on va finir à nouveau sur une note positive : on n'a pas encore eu à débayer de la neige devant nos maisons cette année ! Mais je sens que ça va venir, pffff, vivement un été chaud !

Théo TONNELIER



FAIS PAS CI, FAIT PAS CA...

Actuellement on n'arrête pas de nous dire comment nous devons faire, mieux être ou encore mieux paraître, afin de pouvoir passer la énième crise qui se profile. Car effectivement le problème vient souvent de nous ; soit on brûle trop d'énergie, soit on consomme trop d'électricité, soit on roule trop avec nos véhicules, soit on achète trop de moutarde et d'huile, on fait jamais rien comme il le faut..... !

Un peu comme quand on était enfant et que nos parents n'arrêtaient pas de nous sermonner car on faisait tout de travers et jamais comme il le fallait.

A l'époque et comme aujourd'hui encore ; c'était souvent le critique qui se voyait dans le miroir du coupable et on sait bien qu'il faut toujours faire comme je dis et pas comme je fais.

A chaque crise ces grandes phrases, qu'on répète sur toutes les ondes ; aujourd'hui c'est ;

« Rationnement » « mobilisation générale » « l'heure est grave » « Il faut prendre conscience ... »

Toujours et encore des textes de lois de plus en plus dure....qu'on nous met à toutes les sauces et qui sortent en boucle.

Le réchauffement climatique endurecît déjà énormément nos sols qu'on cultive difficilement avec nos pioches ; on voit surtout qu'il endurecît la société et ça c'est bien plus grave (malheureusement).

Ce qui est encore plus surprenant c'est qu'on nous dit ce qu'il faut faire ;

Jeter votre voiture qui pollue et acheter une électrique.

Changer votre chaudière (qui fonctionne) et remplacer là par une nouvelle génération.

Jetez vos ampoules qui consomment trop et mettez des Led.

Isolez vos murs pour 1 euro et cela ressemblera à une boîte de Pétri (1).

Arrêtons le pétrole et passons aux batteries (qui sont une hérésie écologique et qu'on n'arrivera jamais à produire en France).

On parle d'économie de carbone alors qu'en jetant quelque chose qui fonctionne ; on va à l'encontre de ce qu'on recherche.

Certes notre civilisation est peut-être en fin de vie comme certains le disent, certes les pouvoirs politiques se mordent la queue à tour de rôle à force de jouer aux chaises musicales, certes le pouvoir de l'argent nourrit le lobbying et les fausses informations, certes nous sommes toujours les mauvais élèves.

Mais à ce que je sache ; on peut être un cancre tout en conservant une conscience.

Alors écoutons notre petite voix intérieure, celle qui s'affranchit des grands parleurs et des peurs qu'on nous cultive sagement à tous les 20h.

Celle qui murmure à l'aide de notre cœur.

Celle qui exprime notre vraie conscience.

C'est elle qui est souvent la voie de la sagesse

et qui finalement est notre meilleure conseillère.

(1) Boîte de Pétri ; boîte cylindrique transparente qui est utilisé en laboratoire afin d'observer la culture des micro-organismes et des bactéries.

PENURIE D'EAU POTABLE



Sous l'effet du changement climatique, la crise de l'eau, ressource épuisable bien que renouvelable, semble s'accélérer. En France, les alternatives pour pallier le manque d'eau potable se multiplient et se couplent à de nouvelles consignes visant à limiter la consommation d'or bleu. Ces restrictions vont de l'arrosage du gazon jusqu'au temps passé sous la douche. Une délicate équation.

C'est la première fois que tous les départements de métropole ont été touchés par des restrictions d'eau cet été et plus de 100 communes n'avaient même plus d'eau potable. L'eau parvenait à ses habitants par camions citernes, ou comme dans le Var par la distribution de bouteilles d'eau.

Cette pénurie d'eau est due à des années de sécheresse car la principale ressource d'eau est : Les nappes souterraines puisqu'un peu plus de 60% de notre eau potable provient d'une eau souterraine. Le reste provient des ressources des cours d'eau, ou des captages de sources comme c'est le cas à Breitenau.



Les recharges des nappes se font entre le mois de septembre et le mois d'avril. Mais depuis quelques années, il y a eu moins de pluie et davantage de chaleur durant la période estivale. L'automne dernier, la situation a été pire que d'habitude car de septembre 2021 à avril 2022, nous avons observé un déficit de pluviométrie et de neige entre 30 et 40% selon les régions. Du coup, les nappes ne se sont pas rechargées et les cours d'eau ont perdu du débit et c'est bien ces deux paramètres assemblés qui nous ont mis en difficultés. Pour autant et sans le crier trop fort pour éviter les jalousies on peut remercier notre source qui ne s'est jamais tarie ! Ce qui ne doit pas nous empêcher de rester vigilants.



LA GUERRE DE L'EAU

Nous sommes face à un véritable dilemme entre agriculteurs et écologistes :

Les premiers ont besoin d'eau pour leurs cultures afin de nous nourrir, alors que les seconds dénoncent un « *accaparement de l'eau* » qui sera néfaste pour la biodiversité.

Alors que les épisodes de sécheresse doivent devenir de plus en plus récurrents et sur une période de plus en plus grande dans les années à venir du fait du réchauffement climatique, les agriculteurs appellent à une meilleure gestion de l'irrigation de leurs terres. Pour ce faire, une partie, soutenue par la FNSEA, le principal syndicat agricole, plaide pour la construction de retenues d'eau.

Celles-ci peuvent être de plusieurs sortes. Ce qui est appelée "retenue collinaire" est alimentée grâce à l'eau de pluie et au ruissellement.

Les bassines, ou méga-bassines, consistent, elles, à stocker de l'eau via le pompage dans des nappes phréatiques ou des cours d'eau en hiver, au moment où les précipitations sont importantes.



Or, ce type de bassines rencontre l'opposition de militants écologistes et d'une partie de la communauté scientifique qui estiment que l'impact de ces retenues n'est certainement pas neutre sur les milieux naturels. Les militants considèrent que le pompage dans les nappes phréatiques en période hivernale, au moment où ces nappes sont censées être en train de se recharger, conduiraient à les empêcher de se remplir en amont de l'été à venir. Par ailleurs, ils pointent les pertes que ce stockage dans des bassines pourrait entraîner, via l'évaporation notamment. Au contraire, les agriculteurs estiment que le pompage en hiver permettrait d'avoir suffisamment d'eau l'été grâce aux bassines, évitant par conséquent de recourir aux nappes phréatiques au moment où elles sont les plus fragiles. Du côté de certains agriculteurs aussi, la colère gronde concernant ces immenses réserves d'eau. Il faut savoir qu'en France les surfaces irriguées représentent à peu près 10% de la surface agricole. Résultat : 10 % d'agriculteurs vont avoir un accès privilégié à l'eau et priver d'un bien commun les 90 % restants.



Alors que frémissent les craintes d'une "guerre de l'eau" dans l'Hexagone, les opposants aux bassines réclament un financement égal, voire supérieur, en faveur des solutions alternatives de stockage. Il nous semble que si l'on veut mieux passer les épisodes de sécheresse, il faut au contraire avancer vers des pratiques agricoles qui permettent une meilleure infiltration de l'eau dans le sol pour que l'eau soit disponible pour tout le monde

Francis LEHRY

BERGHEIM : VILLAGE PREFERE DES FRANCAIS EN 2022.



Courant 2022, BERGHEIM, en Haute-Alsace, a été élu village préféré des Français. C'est le quatrième village Alsacien qui se voit décerné ce prix après EGUISHHEIM, KAYSERSBERG et HUNSPACH.

Il ne faut pas être chauvin. Nous pouvons être fiers de compter un village de plus dans la liste (pas si longue que cela en fin de compte) des « Villages préférés des Français ».

Je vous invite, au travers de cet article, à découvrir ce village typiquement Alsacien, avec ses remparts et ses maisons à colombages bien entendu, mais aussi avec ses spécificités qui font de lui un village qui vaut la peine de s'y arrêter pour flâner dans les rues, boire un café en terrasse, écouter les chants des histoires d'antan...

Charmante cité médiévale, BERGHEIM, de par sa situation à la limite de la haute et de la basse Alsace, connut une histoire riche et tumultueuse. Ses origines se perdent dans la nuit des temps, car, déjà au cours de la préhistoire, le territoire de BERGHEIM avait attiré l'homme ainsi que devaient le confirmer les fouilles effectuées au Grasberg.

Après le néolithique, l'âge du bronze et celui du fer, s'y implanta la civilisation gallo-romaine. De nombreuses découvertes, faites essentiellement au siècle dernier, en particulier celle de la fameuse mosaïque en 1848 conservée au musée Unterlinden à COLMAR, confirment l'importance de l'établissement gallo-romain de BERGHEIM.

En 2006 fut découverte au même endroit une deuxième mosaïque gallo-romaine ainsi qu'une chambre de chauffe (Praefurnium) associée à une pièce sur hypocauste (chauffage par le sol). Les deux mosaïques datées du IIIe siècle de notre ère appartenaient à une vaste et somptueuse villa de 7 800 m² avec dépendances.

Bien plus tard, BERGHEIM connut le sort d'un bon nombre de villages passant ainsi de mains en mains, de Seigneur en Seigneur, de duché en abbaye pour au final subir un sort funeste lorsque le village fut incendié en 1287 par les troupes du Général Hartmann de BALDECK, lors de la guerre de succession des RIBEAUPIERRE.

C'est pour éviter le retour de tels malheurs que Henri de RIBEAUPIERRE fortifia la cité en 1312.

Durant la guerre des paysans, le village, qui, le 8 mai 1525 avait refusé d'ouvrir ses portes aux rustaude d'EBERMUNSTER et de BARR fut occupé le 12, par 5000 paysans qui déchirèrent les livres des juifs et vendirent leurs biens, burent le vin du clergé et firent « ripaille », terme usité à cette époque.

En 1632, au cours de la guerre de 30 ans, BERGHEIM ouvrit ses portes aux Suédois qui l'assiégeaient. A l'issue du conflit en 1646 la bourgeoisie de la petite ville était réduite à moins de 20 habitants.

Lors de la guerre de Hollande en 1674-75, des troupes lunenbourgeoises voulurent s'emparer de la ville au cours de l'hiver par le simple effet du blocus. Ils se retirèrent sans avoir pu l'investir.

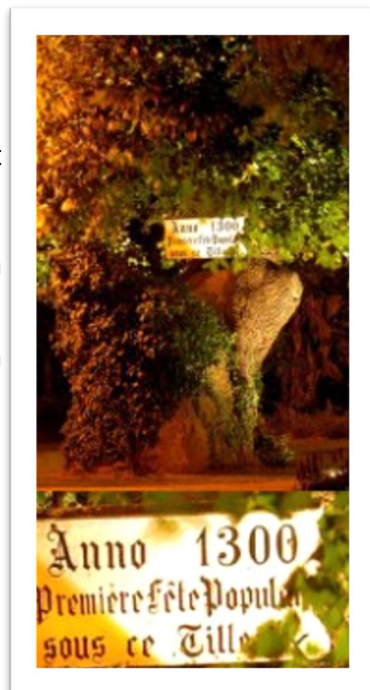
Quelle riche histoire pour un village qui semble si calme aux premiers abords.

Mais BERGHEIM n'a pas seulement un passé historique richissime, ce village est aussi doté de spécificités et de curiosités rien qu'à lui. Je vous présente les plus emblématiques.

Le Tilleul :

Le tilleul millénaire du "Herrengarten", l'arbre le plus vieux de notre contrée est l'une des curiosités de BERGHEIM.

Déjà au XIVe siècle se tenaient sous son feuillage des fêtes populaires. Le tronc a un diamètre de 1,80 m. Aujourd'hui, il est très abîmé par suite des intempéries et aussi par l'incendie criminel du 25 juin 1917. Mais malgré cela, il fleurit d'année en année.



Le cadran solaire :

Daté de 1711, ce cadran peint, l'un des plus beaux du pays dit-on, se situe au n° 44 de la Grand'rue. Il fut rénové en 1959, puis en 1977.

Un large ruban aux extrémités enroulées porte les initiales J.G. et le texte latin :

"Sicut umbra fugit vita" et "Fecit ano MD CC XI" (Comme une ombre fuit la vie - fait en l'an 1711).

Ce cadran indique les heures, les 1/2 heures, 1/4 heures, les changements de saison, la position du soleil dans le zodiaque, à quelques jours près la date de l'année, ainsi que l'heure du lever et du coucher du soleil.

Il y aussi l'ancienne synagogue, l'église, les remparts,...

BERGHEIM est vraiment une destination qui vaut le détour. Une de ces petites pépites qui confèrent à notre belle région son charme et son authenticité.

Si cet article vous a plu, alors je vous invite à vous connecter sur le site de la mairie de BERGHEIM d'où j'ai tiré toutes ces informations. Vous y découvrirez d'autres données et histoires aussi intéressantes les unes que les autres. (<https://ville-bergheim.fr/histoire/histoire.php>)

Enfin, par un après-midi d'automne, d'hiver, de printemps ou d'été, de n'importe quelle saison en fait, je vous invite à aller vous promener dans ce magnifique village et découvrir de visu tout ce qui n'est qu'ébauche dans cet article. Rien de tel que de se rendre compte par soi-même.

D'ailleurs un souvenir me revient : les aînés savent bien qu'il fait bon vivre à BERGHEIM. Pour avoir emprunter cette route pendant 18 ans, je me rappelle que dès que les beaux jours reviennent, sont installés sur un banc au rond-point plusieurs personnes qui discutent et regardent le balai incessant des voitures de touristes mais aussi des locaux qui aiment prendre la route des vins. Bref, de prendre leur temps. Ils ont tout compris.

Anne HERMENT

LE COMITE DE JUMELAGE

La réussite de la fête de la musique nous a motivés pour reprendre l'action !

Mi-juillet, comme tous les ans, quelques membres du jumelage et des pompiers sont allés gérer le stationnement de Décibulles.

Ca n'a l'air de rien, mais rester jusqu'à 3 voire 4 heures du matin, parfois sous la pluie et dans le froid n'est pas une sinécure ; et sur la route en-bas, on est bien loin de l'ambiance endiablée de la colline.

Fin septembre, nous avons renoué, la demande ayant été très forte au sortir de la première édition, avec l'Oktoberfest animée par les maîtres du genre : les Willerthaler.

De nombreuses contraintes nous ont fait « délocaliser » l'événement à Bassemberg qui présentait beaucoup d'avantages, avec un terrain plat, un parking jouxtant le chapiteau et de la main d'œuvre.

La prochaine édition devrait retrouver le village.

Nous ne perdons pas de vue que la raison de notre existence est de faire vivre notre jumelage qui **fêtera ses 35 ans en 2023**.

Nous nous sommes donc rendus, avec Gilbert, Tania et Erika à Stelzenberg pour leur sympathique marché de Noël nocturne. Nous avons donc pu caler les dates de nos retrouvailles de l'an prochain.



Alors sortez vos agendas pour **noter le 10 juin à Breitenau** que nous ferons coïncider avec la fête de l'été chez nous et le **2 septembre à Stelzenberg**, dans le petit hameau de Breitenau.



Nous vous espérons présents nombreux à ces deux manifestations.

En attendant, tout le comité de Jumelage se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de Noël et une entrée en 2023 sereine et pleine de belles surprises.

Bénédicte ROTH

ENTRETIEN DE LA MARE DE BREITENAU.

Après plusieurs mois sans entretien, notre mare dans le haut du village avait bien besoin d'une action de fond ... pour en voir à nouveau le fond! En effet, avec le temps et malgré les barrages de désensablement sur le ruisseau qui l'alimente, le sable envahit notre belle mare. Cette fois-ci on était arrivé au point où une grande partie de la vie avait disparu dans le peu d'eau qui demeurait. Après un travail de fond d'un voisin de la mare qui en a extrait la majeure partie du sable, probablement une dizaine de mètres cube, une petite équipe s'est mise à l'œuvre ce 8 octobre. L'objectif était de poser un nouveau film plastique plus épais que le précédent pour garantir l'étanchéité du côté du ruisseau et permettre à nouveau le remplissage. Une fois le film déployé, il a fallu le lester avec le sable restant, des rondins de bois et des cailloux pour l'immobiliser et le rendre invisible. Après quelques coups de pelle, un caniveau est encore posé dans le béton en guise d'écoulement du trop-plein en aval du ruisseau.

L'alimentation en eau est rétablie en fin de chantier et, en seulement 2 à 3 jours, notre mare retrouve son niveau initial. Enfin presque : une petite fuite sans doute l'empêche d'atteindre le niveau du caniveau d'écoulement, mais qu'importe, toutes sortes d'organismes peuvent maintenant à nouveau coloniser la mare rénovée.

Eric MATTERN



Coup de pelle après coup de pelle le chantier avance



Vue d'ensemble de la mare en cours de travaux



L'eau de retour



Vue d'ensemble de la mare en fin de travaux

DES NOUVELLES DU NID

Vous le savez certainement depuis le printemps dernier, le Nid des Coucous (notre bar associatif) a enfin des statuts officiels. Ceci nous permet dorénavant d'organiser plus facilement les manifestations qui étaient précédemment prises en charge à tour de rôle par les associations représentées. Et les festivités se sont enchaînées tout au long de l'été et se poursuivent toujours au rythme d'une par mois : en général le premier vendredi. En voici le déroulement.

Le 6 mai : soirée inauguration, sous entendu inauguration des statuts mais aussi de la saison. Soirée sans thème pour démarrer la saison.



6 mai : l'Inauguration



3 juin : des joueurs de pétanque très concentrés

Le 3 juin : soirée pétanque agrémentée d'un barbecue. On ne connaîtra jamais l'équipe gagnante, mais tous les participants ont donné leur maximum dans ce sport de haut niveau.

Le 1er juillet : Soirée knacks, boissons (évidemment) et musique.



3 juin : des chefs devant (ou derrière !?) le Barbecue



5 août : D'abord des jeux pour les petits ...



5 août : ... Puis la fête se met en place ...



5 août : ... Et enfin un concert pour les grands

Le 5 août : Soirée concert avec auparavant une animation pour les enfants le tout organisé en partenariat avec la MJC. Et des Hamburgers pour l'estomac!

Le 9 septembre : soirée Jazz avec barbecue.

Le 7 octobre : soirée Rock and Blues et pizzas. C'est aussi la dernière soirée en plein air de la saison.



9 septembre : En attendant le début du concert



9 septembre : Le groupe de jazz en action



7 octobre : Un bar 100% féminin



4 novembre : Soirée Halloween

Le 4 novembre : soirée Halloween avec soupe, knacks et crêpes : c'est logiquement la première soirée en intérieur.

Le 3 décembre : soirée de Noël avec vin chaud, contes, pains d'épices, histoires de Noël, lard grillé, chants, bière de Noël, tout cela pour nous nourrir.

Toutes ces soirées ont été des succès que même les plus optimistes d'entres-nous n'avaient pas osé espérer. Une fréquentation soutenue et régulière devant le bar, mais également un nombre de bénévoles conséquent derrière le bar (et bien entendu aussi à tous les autres postes) permettant d'enchaîner autant de soirées. Bien-sûr la météo nous a aussi donné un coup de pouce car de ce côté-là aussi c'était presque un sans-faute.

Souhaitons que la saison prochaine se poursuive sur cette dynamique et attire encore plus de personnes pour faire se rencontrer encore plus de gens du village. Nous prévoyons les évènements suivants pour démarrer la nouvelle saison :

8 janvier : Apéro dominical (11h à 18h)

3 février : soirée Karaoqué

3 mars : soirée musicale



4 novembre : Soupe et crêpes au menu

Eric MATTERN

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TOIT

- Réfection toiture : **DP**
- Préau—Auvent :
<20m² : **DP**
>20m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES : **DP**

VELUX / FENETRES :
création ou modification : **DP**

RAVALEMENT DE
FACADE : **DP**

VERANDA -
TERRASSE NON
COUVERTE DE
PLAIN PIED :

Surélevé et
<20m² : **DP**

Surélevé et
>20m² : **PC**

PISCINE

- <10m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité.
- <100m² ouverte : **DP**
- <100m² avec couverture <1,80m de haut : **DP**
- >100m² ou >20m² : **PC**

MUR DE CLOTURE—CLOTURE : **DP**

PORTAIL : **DP**

PORTE DE GARAGE / PORTE ENTREE : **DP**

CREATION GARAGE :

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

CABANE BOIS OU BETON

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

Avant tout travaux n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Les imprimés sont téléchargeables sur : service-public.fr

Résumé des Séances

SÉANCE DU 27 septembre 2022

AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE ET RUE PRINCIPALE.

David HAMANN prend la parole pour présenter les idées abordées lors de la réunion avec Monsieur Thierry MAURICE, Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Villé.

Il rappelle que c'est un projet qui est déjà à l'étude depuis l'an dernier, il a consulté les personnes concernées de l'entrée du village pour avoir différents avis. Suite à notre demande M. Thierry MAURICE est venu aborder le sujet et nous donner un avis technique concernant les différentes solutions envisagées pour l'aménagement de l'entrée du village et de la Rue Principale. Il en ressort de cette réunion que la Collectivité Européenne d'Alsace peut mettre en place dans un premier temps des câbles au sol pour étudier la fréquence de passage ainsi que la vitesse des usagers. Dans un deuxième temps il envisage d'expérimenter la pose d'une ou plusieurs écluses. En complément Monsieur le Maire précise que la Rue Principale et notamment le cheminement piéton est également à revoir, en effet la réflexion doit porter sur des travaux de cette rue ainsi que sur l'eau pluviale. Monsieur TONNELIER René indique que le problème n'est pas qu'à l'entrée du village.

La pose test du câble et de l'écluse se fera au printemps prochain.

A ce jour, ce point ne nécessite pas de vote du Conseil Municipal.

MODALITES DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait de l'envoi dématérialisé des convocations la norme, n'est pas application dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (article L.2541-1 du CGCT) où l'envoi des convocations par courrier au Conseil Municipal reste la norme. Toutefois, en l'absence de règlement intérieur du Conseil Municipal et sur demande ou son accord, il peut être admis que la convocation puisse être adressée de manière dématérialisée.

Adoptée à l'unanimité

CDG MISSION PREALABLE OBLIGATOIRE.

Le Conseil Municipal,

→ AUTORISE le Maire à signer la convention- cadre avec le centre de gestion du Bas-Rhin afin que ce dernier procède à une tentative de médiation pour toutes les décisions individuelles limitativement énumérées à l'article 2 du décret n°2022-433 du

25 mars 2022 suscité et qui font l'objet d'une contestation de la part de l'agent concerné ;

→ S'ENGAGE à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;

→ PARTICIPE au frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif horaire décidé par le conseil d'administration du centre de gestion du Bas-Rhin fixé à 120 € pour les collectivités et établissements publics affiliés, sans pouvoir demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit.

Adoptée à l'unanimité

CDG GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RELIURE.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 01/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026 ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

PREND acte de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

CONVENTION LOCATION BUREAU DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réaménagement du bureau du presbytère sont terminés. La société LEOSAC SAS représentée par Monsieur Maxime CHAMLEY, qui démarre son activité, a fait une proposition pour occuper les lieux et en faire son siège.

A la suite de différents échanges pour connaître la bonne formule de location, Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation temporaire de domaine public

Résumé des Séances

pour une durée de 12 mois à compter de la date d'entrée soit le 1^{er} octobre 2022, pour un montant annuel de 1800,00 € hors charges, qu'il s'acquittera mensuellement, soit 150 euros/mois et 15,00 € de charges/mois. Le montant de la redevance sera révisé chaque année à la date d'entrée en vigueur de la convention.

Adoptée à l'unanimité

MISE A DISPOSITION TIERS LIEU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la mise à disposition du tiers lieu ainsi que les tarifs pour le coworking. Il précise que Monsieur CHAMLEY qui loue le 1^{er} bureau s'engage à s'occuper de la gestion de cette pièce.

Il s'agit de proposer 3 bureaux dans les conditions suivantes :

Montant de la location pour une demi-journée :	10,00€
Montant de la location pour une journée :	15,00€
Montant de la location pour une semaine :	40,00€
Montant de la location pour un mois :	150,00 €

Adoptée à l'unanimité

TAXE AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes de la vallée de Villé doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de com-

munes de la vallée de Villé. Ce pourcentage est fixé à 20 %.

Adoptée à l'unanimité

DEVIS TRAVAUX RESERVOIR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant la transformation de l'ancien réservoir en réserve incendie. Il s'agit de l'étanchéifier pour pouvoir le remplir et créer cette réserve. En effet, vu le risque d'incendie et de feu de forêt particulièrement élevé en période estivale, c'est un moyen de précaution afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Il présente un devis de la société 2R APPLICATIONS SAS de GRUSSENHEIM pour un montant de 22 276,24 € HT.

Il s'agit aujourd'hui de valider ce projet et envisager les différentes subventions. Le plan de financement sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité

SÉANCE DU 15 décembre 2022

FORET : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe GANDER, Garde Forestier. Il fait une synthèse des travaux réalisés en 2022.

Les travaux patrimoniaux regroupent les travaux de maintenance parcellaire, sylvicoles et d'infrastructure, ainsi que des travaux divers, représenteront pour 2023 une dépense d'environ 9 210,00 € HT à prévoir au budget forêt 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve l'Etat d'Assiette 2023 de notre forêt communale, **Décide** de confier :

les travaux d'exploitation (abattage, façonnage et débarquement) aux entreprises privées,

les travaux patrimoniaux à l'ONF,

Approuve l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2023,

Approuve le programme de travaux patrimoniaux pour l'exercice 2023,

Délègue Monsieur le Maire pour signer et pour approuver



Résumé des Séances

Délègue Monsieur le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis leurs réalisations dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et présente ainsi le plan de financement provisoire :

BUDGET COMMUNE : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que dans le cas où le Budget de la Collectivité Territoriale n'a pas été voté avant le 01^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent (hors emprunts).

Le Budget Primitif 2023 étant voté en mars, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite indiquées ci-après :

Chapitre (Dépenses)	Désignation chapitre	Rappel du Budget 2021	Montant autorisé (max 25%)
21	Immobilisations corporelles	163 459,63	40 864,90
TOTAL		163 459,63	40 864,90

Adoptée à l'unanimité

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX RESERVOIR.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du mois de septembre, le Conseil Municipal a validé le projet de transformation de l'ancien réservoir en réserve incendie. Il présente un devis modifié de l'entreprise 2R APPLICATIONS de Grusenheim, pour un montant de 25 156,24 € HT.

DEPENSES	RESSOURCES	MONTANT HT	%
25 156,24 € HT	Aides Publiques :		
	- Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	9 056,24 €	36%
	- CEA	11 068,74 €	44%
	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES		
	Autofinancement :		
	- Fonds propres	5 031,24 €	20%
	- Emprunts		
TOTAL		25 156,24 €	100%

Adoptée à l'unanimité

POSE TEST ET ECLUSES PROVISOIRES AU PRINTEMPS 2023.

Nous avons reçu à la mairie fin septembre monsieur Maurice, responsable du centre technique CEA de Villé, pour évoquer les différentes possibilités d'aménagement de la voirie au niveau de l'entrée et du reste du village.

La configuration actuelle de l'entrée du village, en ligne droite, n'incite pas à respecter la vitesse réglementée, dans un sens comme dans l'autre. Il suffit de se promener quelques minutes le long de la rue pour s'en rendre compte. Bien des riverains sont gênés, cela pose un problème de sécurité et les attentes sont grandes.

Monsieur Maurice nous a proposé de réaliser au printemps une "pose test de comptage" qui permettra de mesurer le nombre de passage, leur horodatage et la vitesse des véhicules à l'entrée du village.

En complément, il a également proposé de tester deux écluses provisoires, qui seront installées une semaine après le début de la pose test, à l'entrée du village et avant l'intersection avec la rue de la Maisire près de l'école.

Le décalage dans le temps d'une semaine permettra de comparer les mesures.

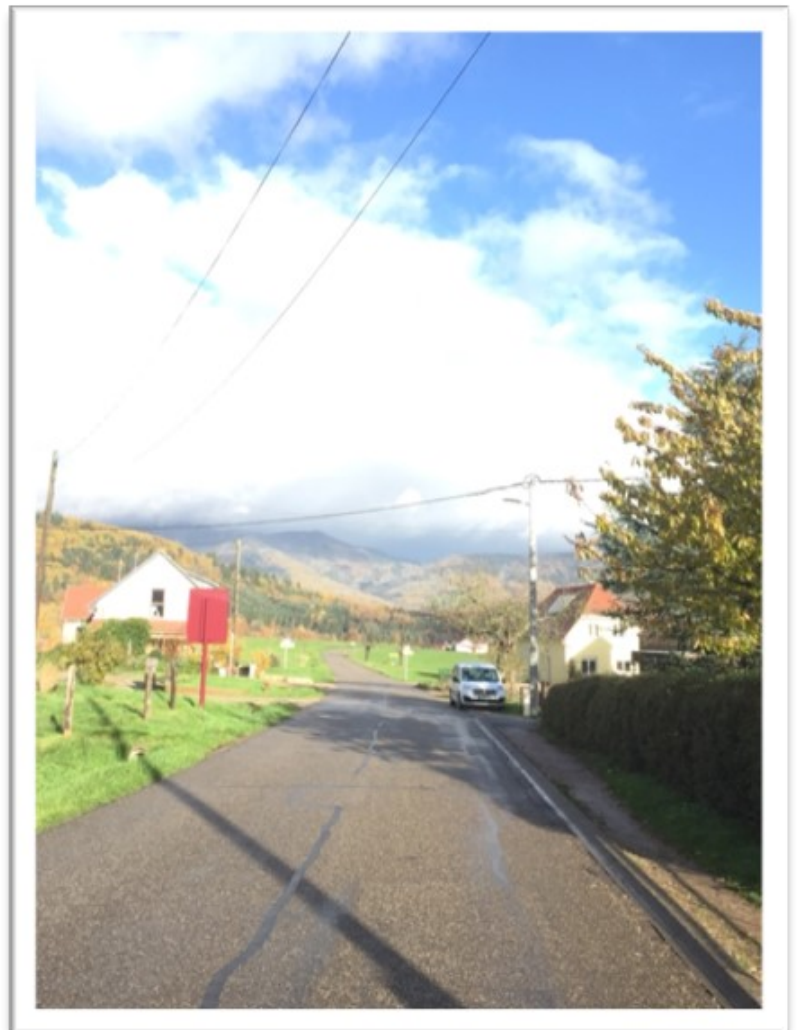
L'installation des écluses provisoires permettra d'avoir un retour d'expérience qui servira de base de réflexion, avec des éléments tangibles, pour aider les habitants et les élus, à définir la solution la plus pertinente.

En parallèle, un projet d'aménagement d'une voie piétonne plus sécurisée, depuis l'entrée vers le centre du village, sera également à l'étude.

Plus généralement, ce premier projet en appellera d'autres qui seront réalisés par étapes en différents lieux du village, long de quasiment 2km, de façon à améliorer la sécurité de tous.

La vue s'étend loin au niveau de la sortie en ligne droite. Bien qu'étant encore dans le village, on peut avoir l'impression de l'avoir déjà quitté ! →

David HAMANN





IntraMuros

QUESAKO ?

C'est une application mobile à destination des communes. Elle permet de communiquer et d'être informé des évènements du village et de ceux aux alentours.

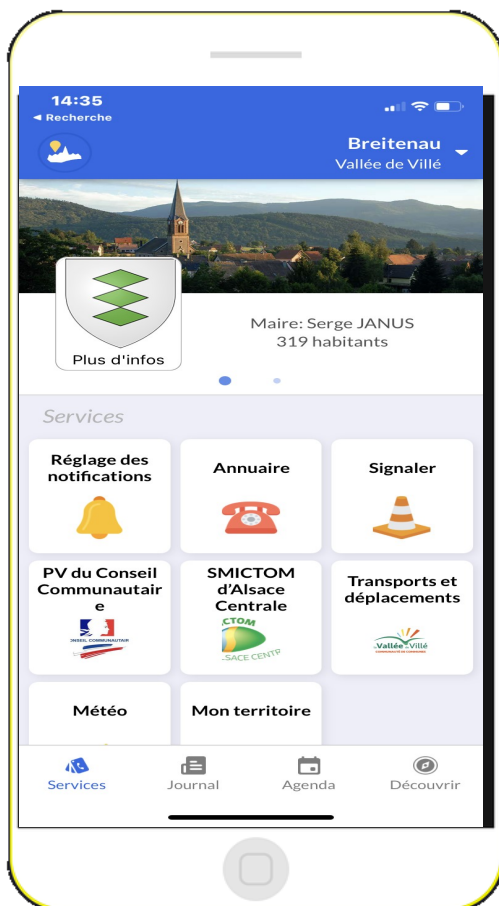
Elle est téléchargeable depuis votre smartphone soit depuis 'Google play', soit 'App Store' et cela ne prend que quelques minutes.

Avec elle, vous disposerez des « Services dits Mairie ». C'est un ensemble de fonctionnalités vous permettant de demander un transport, de signaler un problème dans la commune, de contacter la SDEA ou le SMICTOM via l'annuaire, de rechercher des sociétés dans le village ou les environs, et nombre de renseignements liés à la vie locale : associations, commerces, etc... De nouvelles fonctionnalités y seront ajoutées régulièrement telles que les gîtes (nous l'espérons rapidement).

Vous aurez également accès à l'agenda qui vous renseignera sur les activités à venir, la découverte de nouveaux lieux et monuments à visiter et nombre de renseignements complémentaires.

Pour résumer, voici le moyen d'être informé et de communiquer facilement avec la municipalité, pas mal non ?

A très bientôt sur intramuros.



Jean-Luc MORIN



LES CENTENAIRES DE BREITENAU.

Je me suis dit qu'un jour quand j'aurai le temps je ferai quelques recherches pour connaître les centenaires qui ont passés au moins une partie de leur vie dans notre petit village à l'air si pur où il fait si bon vivre.

Je n'ai pas encore trouvé assez de temps pour cela et donc ce petit article n'est qu'une ébauche avec certainement des erreurs et surtout un manque total de recherches et d'exhaustivité.



Mais il faut bien commencer un jour et le hasard se met parfois sur notre route. Ainsi, il y a très peu de temps j'ai fait la connaissance d'une jeune femme de 104 ans prénommée Anne Marie, nom de famille DELACÔTE.

Elle serait née à Breitenau ? Tiens donc mais où ? en haut de la Côte ? bon elle ne sait plus et la conversation est très rapide. Alors là je me dis que j'ai trouvé la doyenne des Coucous, nés au village !

Mais attention il fallait encore vérifier dans les actes d'état civil,



j'ai parlé d'une ébauche d'enquête certes, mais tout de même restons sérieux.

Après vérification, Anne Marie, elle me pardonnera certainement de l'appeler par son prénom, est bien née à Breitenau le 26 Juillet 1918 et a donc encore connu la première guerre mondiale !

Du coup elle bat en longévité mon arrière-grand-père Joseph Wurth (le grand père de nos toujours vaillants Coucous, Gérard Wurth et Solange Tonnelier), qui lui a touché du doigt son 100^{ème} anniversaire en 1963.

Lui-même avait déjà été coiffé au poteau par François Meyblum (1914-2016), parti à 102 ans, le papa d'Hubert Meyblum.

Mais là avec 104 ans, même si ça fait certainement très très longtemps qu'elle a quitté notre village on détient peut être le record, et j'en suis sur le coup tout émotionné , ou émulsé ? , enfin vous comprenez quoi, je lâche une petite larme.

Mais en quelques secondes toutes mes belles recherches et ma découverte s'écroulent, ... quand je découvre qu'Anne Marie a une sœur aînée Justine qui vit toujours comme elle en Alsace !

Justine est née DELACÔTE à Breitenau le 03 Avril 1917.

*Elle aurait donc à ce jour 105 ans... et demi,
comme disent les enfants.*

*Malheureusement elle vient de nous quitter ce 2
décembre 2022.*



Mon enquête s'est arrêtée là pour l'instant mais je lance un appel aux plus anciens de nos villageois : avez-vous un souvenir même vague de cette famille DELACÔTE ? Si oui n'hésitez pas à me contacter pour m'en parler.

Et promis avant mes 100 ans je vais m'atteler à faire des recherches un peu plus sérieuses et approfondies sur les deux sœurs et leur famille. Qui sait on n'est pas à l'abri de nouvelles surprises, peut-être même que l'une des sœurs Delacôte s'est mariée avec un M. Deboeuf ?

J'en profiterai pour rechercher dans la mesure du possible l'ensemble des centenaires ayant traversés notre petit village à l'air si pur où il fait si bon vivre, ah ça je crois que je l'ai déjà dit, mais c'est tellement vrai.



Théo TONNELIER

URANUS DANS LE CIEL DE BREITENAU.

Uranus est la septième planète de notre système solaire. Contrairement aux 6 planètes précédentes, elle n'est pas connue depuis l'antiquité. Et pour cause, elle est à la limite de la visibilité à l'œil nu. Pour pouvoir la percevoir il faut une excellente vue et un ciel totalement dépourvu de pollution lumineuse : autant dire qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits en France où cela est possible. Si elle est si faible c'est parce qu'elle est extrêmement éloignée. Lorsqu'elle est au plus proche de la Terre, plus de 2,5 milliards de km nous en séparent. C'est plus du double de la distance de Saturne (la planète précédente) lorsqu'elle est au plus proche. Bien évidemment avec un instrument, même de simples jumelles, elle devient bien visible à condition évidemment de savoir dans quelle direction regarder.

Sa découverte :

Bien qu'observée précédemment mais pas identifiée comme une planète, Uranus a été découverte de manière fortuite par télescope le 13 mars 1781 par l'astronome amateur anglais William Herschel. Il pensait d'abord avoir découvert une nouvelle comète, mais le calcul de l'orbite du nouvel astre ne laisse rapidement plus de doute sur sa nature.

La planète :

Uranus compte parmi les planètes géantes gazeuses. Avec ses 50 000 km de diamètre équatorial, elle est tout de même bien plus petite que Jupiter (~1/3 de son diamètre) ou Saturne (~1/2 de son diamètre). Comme ces autres planètes géantes, elle est principalement composée d'hydrogène et d'hélium. Cependant contrairement aux planètes géantes plus proches, elle contient également du méthane et de l'ammoniac qui lui donne sa jolie teinte bleu-vert

Carte d'identité d'Uranus

Diamètre équatorial:

51 118 km

(Terre : 12 756 km)

Distance moyenne au Soleil :

2 870 700 000 km

(Terre : 149 600 000 km)

Durée du jour :

17 heures et 14 minutes

Période de révolution :

84 ans et 18 jours

Masse :

8,681.10²⁵ kg (63,08 x Terre)

Température à la surface :

- 220 °C

La planète Uranus au télescope



Uranus pris au télescope depuis Breitenau le 05/09/2010

Contrairement aux autres planètes géantes qui ont des systèmes contrastés de nuages, la « surface » de la planète paraît parfaitement lisse et uniforme. Il faut dire que l'énergie reçue du Soleil, à la distance où elle se trouve, est très réduite pour alimenter des mouvements d'atmosphère.

D'ailleurs c'est également à cause de la grande distance de la planète au Soleil, qu'elle n'en fait le tour qu'une fois tous les 84 ans : soit à peu près la durée moyenne d'une

vie humaine! Pour ce qui est de la rotation sur elle-même (c'est-à-dire la durée d'un jour) elle est bien plus rapide : un peu plus de 17 heures. Avec une particularité unique dans le système solaire et dont les origines ne sont pas encore bien expliquées par les astronomes : l'axe de la planète est incliné de 98° par rapport à son orbite. Cela signifie que la planète semble rouler sur son orbite et pointe tour à tour ses pôles vers le Soleil

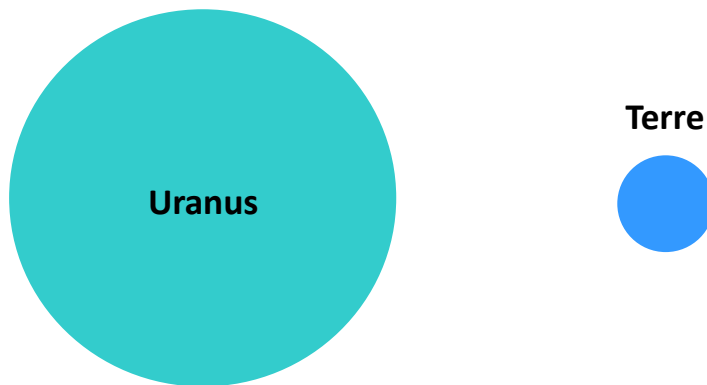
La planète possède également un système ténu d'anneaux et 27 satellites recensés à ce jour. Les deux plus grands se nomment Titania et Oberon et seront aussi découverts par William Herschel quelques années après la planète.

Exploration:

Toujours à cause de son éloignement, seule une sonde a approché Uranus en 1986, il s'agit de la sonde américaine Voyager 2. D'autres missions ont été envisagées depuis, mais jamais concrétisées. Heureusement des télescopes spatiaux arrivent aujourd'hui à obtenir des clichés presque aussi résolus que ceux de Voyager 2 depuis la proximité de la Terre.

Eric MATTERN

La Taille d'Uranus



Uranus est environ 4 fois plus grande en diamètre que la Terre

Uranus



Vive le vent

Vive le vent, vive le vent
Vive le vent d'hiver
Qui s'en va sifflant, soufflant
Dans les grands sapins verts...
Oh ! Vive le temps, vive le temps
Vive le temps d'hiver
Boule de neige et jour de l'an
Et bonne année grand-mère...



Sur le long chemin
Tout blanc de neige blanche
Un vieux monsieur s'avance
Avec sa canne dans la main
Et tout là-haut le vent
Qui siffle dans les branches
Lui souffle la romance
Qu'il chantait petit enfant :



Refrain

Et le vieux monsieur
Descend vers le village,
C'est l'heure où tout est sage
Et l'ombre danse au coin du feu
Mais dans chaque maison
Il flotte un air de fête
Partout la table est prête
Et l'on entend la même chanson :



Refrain (x 2)





Mots Mêlés

T	G	L	U	M	I	È	R	E	N	D	G	R	T	Z	C	É
R	U	C	D	Z	G	Z	Q	P	D	W	E	W	M	O	A	T
A	I	R	A	U	H	X	W	A	È	D	E	S	C	R	L	O
I	R	I	Q	D	X	S	A	O	D	R	F	O	E	D	E	I
N	L	O	M	U	E	C	R	A	É	P	E	S	R	G	N	L
E	A	P	D	T	U	A	E	F	C	F	F	L	E	W	D	E
A	N	I	P	J	T	P	U	A	O	P	Y	Y	N	Y	R	Y
U	D	R	B	O	U	L	E	S	R	A	F	Y	I	O	I	G
P	E	O	É	M	H	H	L	A	A	R	T	O	Q	O	E	I
U	E	U	K	V	A	Q	I	I	T	T	F	F	K	R	R	L
A	E	E	M	T	E	R	M	D	I	A	O	E	I	E	I	P
R	T	T	E	J	C	I	K	U	O	G	Z	P	F	N	M	W
D	E	T	C	A	O	J	L	S	N	E	Z	E	V	N	P	B
S	M	E	E	M	Y	D	A	L	A	F	E	E	V	E	G	Q
W	O	G	Y	N	F	T	S	I	O	P	N	M	U	G	A	K
Q	C	Z	U	N	T	S	O	P	K	N	I	R	H	N	I	E
J	A	Y	Y	K	C	E	I	R	G	E	K	N	O	E	X	A

Décoration

Attente

Guirlande

Traineau

Lumière

Partage

Pirouette

Renne

Cadeau

Père Noël

Sapin

Etoile

Réveillon

Boules

Calendrier

DU CHANGEMENT POUR NOS POUBELLES.

Le traitement de nos déchets est une véritable nécessité écologique pour notre planète.

Notre pays, au travers des SMICTOM s'est mobilisé depuis longtemps et ne cesse de progresser pour trouver de nouvelles solutions afin de valoriser un maximum de déchets.

Ainsi nous sommes face à une nouvelle étape importante !

A compter du 1er janvier 2023, , vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers imprimés dans le bac jaune.

Vers plus de recyclage :

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune, aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés pour leur trouver des solutions de valorisation (recherche de débouchés pour le plastique, modernisation des centres de tri...). Dans le même temps, les industriels ont aussi été incités à faire leur part d'efforts, en emballant leurs produits de manière plus vertueuse.

Ce travail a porté ses fruits : à partir du 1er janvier 2023, nous pourrions trier plus et plus simplement. Le centre de tri des Scherwiller pourra à cette date accueillir tous les emballages. Ils seront dans leur grande majorité (80%) recyclés. Pour ceux dont les débouchés de recyclage n'existent pas encore ils seront valorisés énergétiquement.

A trier dans le bac jaune :

Dans le bac emballages jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute **tous les emballages et les papiers se trient !**

Et en pratique ?

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac jaune !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

4/ N'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres, votre tri serait perdu.



Une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance :

Le **bac gris sera désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène** (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots. Pour rappel, les emballages en verre et les biodéchets sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées.

Ce transfert important de volume de déchets du bac gris vers le bac jaune nécessitera une adaptation des dispositifs de collecte et de la redevance, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services de gestion de collecte et traitement des déchets.

Dès le 1er janvier 2023, l'abonnement aux services du SMICTOM d'Alsace Centrale comprendra 18 levées du bac gris et 18 passages en déchèterie. Les levées et les passages supplémentaires seront facturés en plus. Pour que chacun trouve son rythme en fonction de sa production de déchets, la collecte du bac gris continuera de s'effectuer chaque semaine.

L'objectif est de s'adapter aux nouveaux usages liés aux nouveaux gestes de tri : des biodéchets et de tous les emballages et papiers. Retrouvez toutes les informations sur le site www.smiptom-alsacecentrale.fr

Concrètement, tous les emballages et les papiers se trient !

À compter du 1^{er} janvier 2023, partout en France, tous les emballages et les papiers pourront être triés et déposés dans le bac jaune. Pour vous, le tri devient plus simple !

C'est un emballage ? Déposez-le en vrac (pas dans un sac) dans le bac jaune. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Plus de doute possible : tous les emballages et les papiers se trient !



LES BONNES PRATIQUES DU TRI



Ne pas imbriquer les emballages, ils seraient perdus car impossible de les séparer ensuite au Centre de tri.



Bien aplatir les cartons et les bouteilles pour faire de la place dans le bac de tri.

Mise à jour des autocollants

Le SMICTOM organisera avec ses équipes une campagne de renouvellement des autocollants de consigne de tri sur les bacs jaunes.

Pour faciliter leur travail merci de retirer dès à présent les autocollants présents sur les couvercles de vos poubelles jaune et grise (à jeter dans la poubelle grise).

Si, à l'issue de cette campagne, vos autocollants n'ont pas été changés, vous pourrez récupérer les nouveaux en mairie ou au SMICTOM.

Information importante concernant les sapins de Noël :

Aujourd'hui près d'une commune sur deux, organise à la place des crémations, des opérations de broyage. Il est cependant nécessaire en amont de bien penser à ne pas peindre les sapins et de les laisser au naturel.

Il en est de même pour les sapins qui seraient ramenés en déchèterie. Nous vous rappelons que les déchets verts sont eux aussi broyés puis compostés. Or, la présence de peinture est néfaste pour le processus de compostage. Ainsi les sapins peints devront être déposés, le cas échéant, dans la benne des déchets non valorisables.



Les chauves-souris dans le milieu bâti : des locataires à protéger



Les chauves-souris, mammifères inoffensifs, sont en déclin : perte de **38% des individus en métropole en 10 ans** ! Une des principale cause ? La disparition des habitats, rendant les gîtes urbains d'autant plus précieux. Et ce sont nos alliées: elles chassent 2000 insectes par nuit et sont garantes d'un écosystème sain !

Certaines chauves-souris se mettent à l'abri dans les bâtiments toute l'année, elles sont dites «anthropophiles». Mais où gîtent-elles ?

En été, les combles offrent un lieu chaud pour que les colonies élèvent leurs petits

Toitures, acrotères, zingueries et disjointements, sont autant de gîtes habités toute l'année

En hiver, caves et bunkers les maintiennent au frais pour qu'elles puissent hiberner

La fermeture ou la destruction de gîtes et des colonies lors de travaux de rénovation, d'isolation et les dérangements en hiver comme en été, menacent les chauves-souris.

Et la loi ?

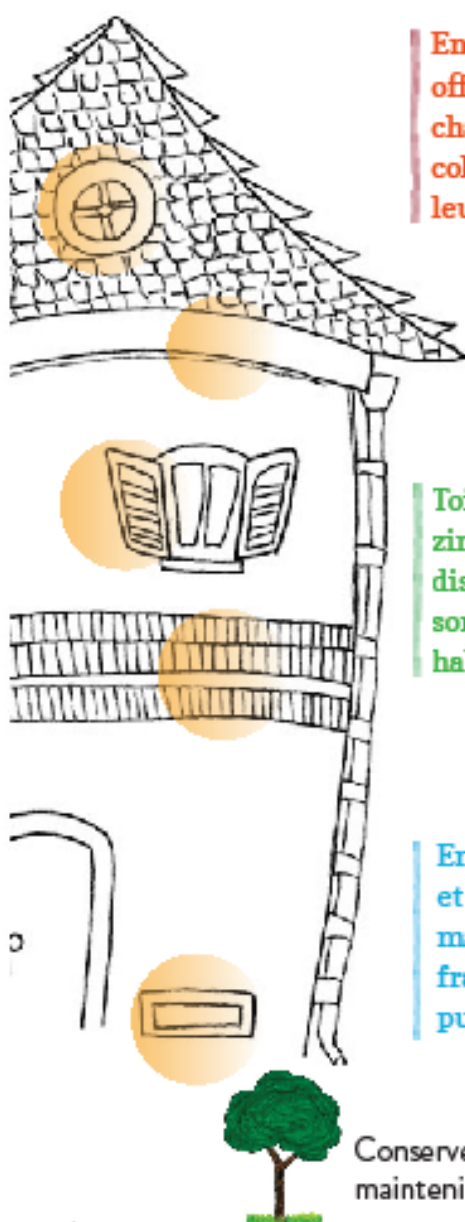
Interdiction de détruire ou de déplacer des individus, et de dégrader leur habitat.

Comment pouvons-nous les protéger ?

- 1 Devenir refuge pour chauves-souris, créer des gîtes
- 2 Garder les accès aux combles et caves, les disjointements, les bardages
- 3 Effectuer les travaux hors période de présence: **contacter les associations** pour toute question
- 4 Vérifier leur absence avant les travaux
Contacter le **Pôle Médiation Faune Sauvage** (LPO-GEPMA) pour toute chauve-souris en détresse
- 5

Conserver leur habitat naturel est aussi vital ! Evitons les pesticides pour maintenir leurs ressources, préservons les arbres, limitons l'éclairage nocturne...

Grand Murin



Le Relais Petite Enfance

Rôle et missions

Le relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, assistantes maternelles (Amats) et gardes à domicile du Val de Villé.

● Contact et renseignements
<https://mjc-levivarium.com/enfance-jeunesse/relais-assistants-maternelles/>
ARCHETTI Aurore : 03.88.58.93.06



*Animation d
mardi au RPE, activité peinture, médiabèque ..*

> Devenir Parent employeur, que faire?

Vous allez devenir parent, vous vous questionnez sur les différents modes de garde existants ?

Le Relais Petite Enfance est à votre écoute. Il pourra vous présenter les différents modes de garde présents sur le territoire et vous aidera à choisir la solution la plus adaptée à votre situation.

Vous allez embaucher une assistante maternelle ?

Vous vous posez des questions sur la contractualisation, le calcul du salaire, les congés?

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit qui propose de l'information juridique de 1er niveau (au démarrage du contrat) et vous oriente dans vos démarches.

> Quelles démarches pour devenir assistante maternelle?

**Vous aimez le contact des jeunes enfants ?
Vous êtes intéressée par les métiers de la petite enfance ?**

Devenir assistante maternelle, c'est accueillir chez soi, occasionnellement ou régulièrement, un ou plusieurs enfants de plus de trois mois.

Ces derniers sont pris en charge pendant que leurs parents travaillent.

Une assistante maternelle veille au bien-être, à l'éducation, au développement et à la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Découvrez sans plus attendre l'ensemble des aspects du métier d'assistants maternels : missions, salaire, compétences, études...

Venez rencontrer la responsable du Relais Petite Enfance pour échanger sur vos motivations et vous renseigner sur l'agrément.

Liste des Amats

- Parents, retrouvez la liste exhaustive des assistants maternels sur le site du Conseil Département : <https://www.bas-rhin.fr/carte-assistants-maternelles-bas-rhin/>
- Le site monenfant.fr vous aidera dans la recherche d'un mode d'accueil.
- N° de téléphone utiles : Pajemploi.urssaf.fr au 0 806 807 253 > Allo Service Public au 39 39.



MJC le vivarium
val de villé

INSCRIPTION
À PARTIR DU
5 DÉCEMBRE
2022

> <https://radon.atmo-grandest.eu>

la Vallée de Villé
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DU RADON ^(Rn) DANS MA MAISON ?



LE RADON EST UN
GAZ INCOLORE,
QUI PEUT ÊTRE
DANGEREUX POUR
LA SANTÉ.

PARTICIPEZ GRATUITEMENT
À LA CAMPAGNE DE MESURES
RÉALISÉE DANS VOTRE COMMUNE.

RENSEIGNEMENTS

> radon@atmo-grandest.eu

> En Communauté de Communes



ars
Agence régionale
santé

La Région
Grand Est



LES EVENEMENTS DANS NOTRE VILLAGE

Mariage



M. Matthieu PARMENTIER
& Amandine MARTIN

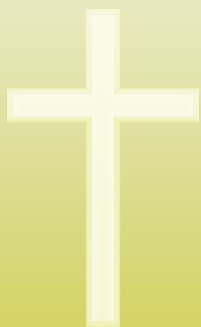
le 23.07.2022



Décès

*La commune adresse toute sa sympathie aux familles
endeuillées*

M. Michel LE MAITRE — 06.09.2022



LES EVENEMENTS DANS NOTRE VILLAGE

G RANDES ANNIVERSAIRES



◆ THOMAS Henri - 85 ans le 13.07.2022



◆ SCHNEIDER Bernard—80 ans le 03.10.2022

B IENVENUE



◆ M. & Mme DONTENVILLE
42 Rue de la Maisire

Bonne année

Le Maire, Serge JANUS

Les Adjoints,

et l'ensemble du Conseil Municipal

**vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin
d'année**

INFORMATIONS GENERALES

*Le secrétariat de Mairie sera
exceptionnellement fermé
Du 20 décembre au 02 janvier 2023
(inclus)*

*Le Repaire Café du Giessen revient à
Breitenau le samedi 25 février 2023 de
10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BREITENAU

67220 – ☎ 03 88 57 06 80

Email : mairie.breitenau@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

⇒ Mardi de 13h30 à 17h00

⇒ Jeudi de 16h00 à 18h30

